

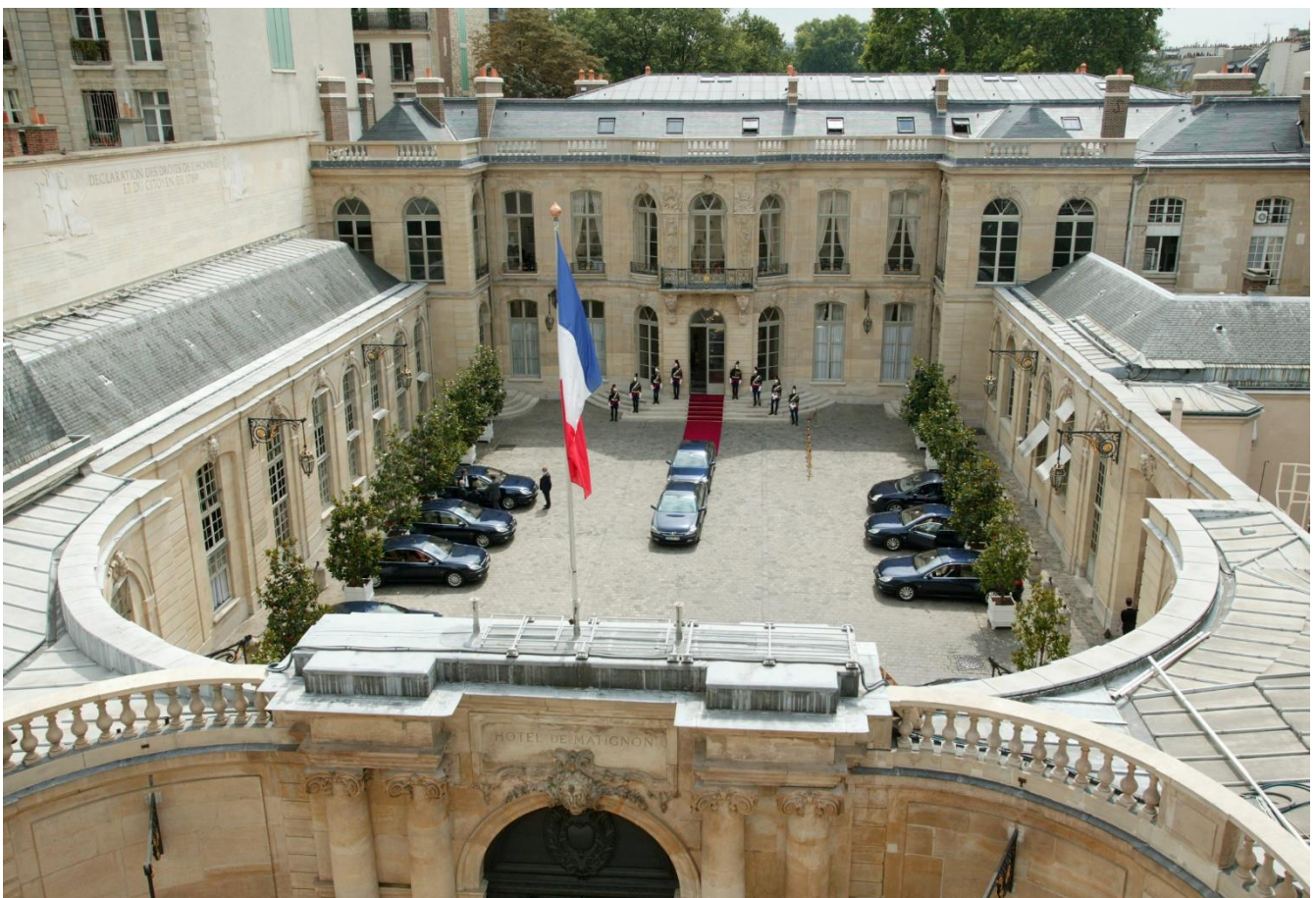


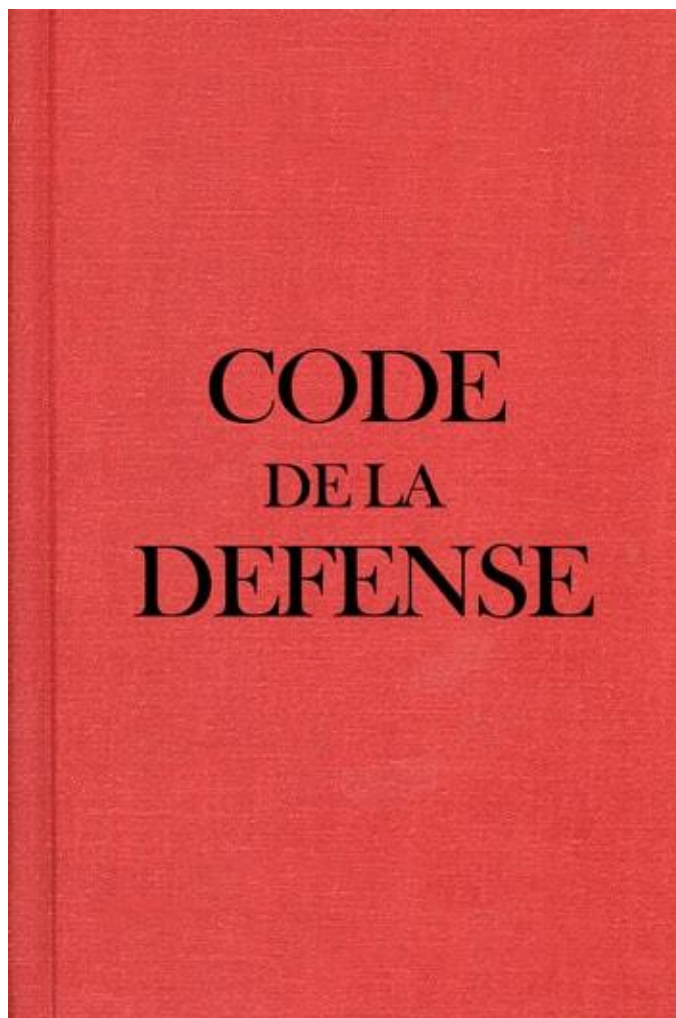
**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**COMMISSION NATIONALE
D'ORIENTATION ET D'INTÉGRATION**

Rapport d'activité 2022 de la Commission nationale d'orientation et d'intégration (CNOI)





Partie législative (Articles L1 à L6353-2)

Article L1

PARTIE 4 : LE PERSONNEL MILITAIRE (Articles L4111-1 à L4271-5)

LIVRE Ier : STATUT GÉNÉRAL DES MILITAIRES (Articles L4111-1 à L4145-3)

TITRE III : DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES AUX DÉROULEMENTS DES CARRIÈRES (Articles L4131-1 à L4139-16)

Chapitre IX : Fin de l'état militaire (Articles L4139-1 à L4139-16)

Section 1 : Dispositifs d'accès à la fonction publique civile (Articles L4139-1 à L4139-4)

Article L.4139-2

Si l'année 2021 fut marquée par l'augmentation significative de l'activité de la Commission nationale (+70% de dossiers traités), 2022 est venue confirmer cette tendance par une stabilisation à 2 099 du nombre des détachements-intégrations approuvés. 2021 ne constituait donc pas un pic, mais une étape qu'affermissent les résultats encourageants de 2022.

Un rôle pérenne dans un environnement changeant

Les données chiffrées présentées dans ce rapport annuel confortent la place occupée par le dispositif prévu à l'art. L.4139-2 du code de la défense. Elles le confirment aussi comme étant le vecteur principal pour engager une seconde carrière au service d'un intérêt général que servent tant les Armées que la fonction publique civile.

S'agissant de « l'offre » des candidats à la reconversion, 3 543 agréments (valables trois ans) ont été délivrés durant l'année écoulée. C'est une juste moyenne puisque, sur les cinq dernières années, les agréments octroyés ont varié entre 2 000 et 4 300 par an ; seule la Gendarmerie nationale a diminué ses agréments de 40% en 2022. Il reste qu'un tel flux d'entrées permet de tonifier un vivier fort de près de 2 000 militaires ou anciens militaires début 2023. Mais par-delà le volume, il faut aussi veiller à la qualité des candidatures afin de pouvoir postuler avec succès aux emplois de catégories B (30%) et C (66%), mais aussi A (3%) et A+ (1%).

S'agissant de la « demande », les emplois ouverts aux militaires en reconversion par les administrations civiles oscillent entre 700 et 1 000 par an. La contrainte budgétaire ne permet guère d'escompter un relèvement notable. Il convient donc d'élargir le périmètre des administrations d'accueil au-delà des ministères régaliens, et de s'adresser aux établissements publics de l'État ainsi qu'aux collectivités territoriales et aux établissements hospitaliers. En 2022, les reconversions ont majoritairement concerné la fonction publique de l'État (52%), puis la fonction publique territoriale (46%), et enfin la fonction publique hospitalière (2%). A l'avenir, ces proportions pourraient bouger, s'ajuster, voire s'enrichir.

La réforme de l'encadrement supérieur de l'État est venue impacter la reconversion des officiers. C'est un thème que la CNOI a abordé avec le Haut Comité d'évaluation de la condition militaire (HCECM) dont le 17^{ème} rapport est justement consacré aux officiers. Avec cette réforme, il convient de veiller à ce que la création du corps unique des administrateurs de l'État ne complique pas la reconversion d'officiers dont l'expérience acquise n'est plus à démontrer. C'est dans cet esprit que la CNOI travaille avec le ministère des Armées, la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ainsi que la délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État (DIESE).

Quelques ajustements à mener à bien

Plusieurs difficultés restent pendantes.

1. Dans son rapport annuel 2020, la CNOI regrettait déjà l'impossibilité pour les sous-officiers d'accéder aux emplois de catégorie A. Cet empêchement ne trouve sa justification ni dans les textes en vigueur (lesquels ne visent que « les militaires »), ni dans la jurisprudence du Conseil d'État (lequel réfute toute équivalence de niveau entre le grade dans le corps d'origine et celui détenu dans le corps d'accueil : CE n° 370.579, 28.11.2014). Pourtant, malgré un discours favorable à la mobilité sociale, ce verrou

catégoriel peine à sauter. La requalification des emplois dans l'administration pénitentiaire ne va pas manquer de reposer la question.

2. D'autres ajustements devraient aussi pouvoir aboutir. D'un côté, l'alignement de la durée de détachement des enseignants (deux ans) sur celle des autres corps civils (un an) n'est toujours pas réalisé malgré la non-objection du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. De l'autre, nombre de demandes de renouvellement de détachements s'accumulent dans la fonction publique territoriale. Pourquoi ? Parce que les formations dispensées par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) ne sont souvent pas terminées au terme de la période initiale de détachement. Or, les textes ne permettent qu'un renouvellement pour un an alors que, dans la majorité des cas, quelques semaines suffiraient pour conclure la formation engagée. Ces modifications mineures à la réglementation en vigueur contribueraient à la stabilité des situations juridiques.
3. Enfin, le fort développement des polices municipales offre plus d'opportunités de reconversion à de nombreux militaires. Toutefois, l'augmentation des demandes de réintégration en cours ou au terme du détachement laisse à penser qu'une pédagogie préalable aurait dû être menée pour expliquer aux postulants qu'ils ne retrouveront pas forcément à l'identique les valeurs portées par les Armées dans un environnement local où l'intérêt général s'apprécie parfois différemment et où les intérêts particuliers s'expriment souvent plus directement. S'abstenir d'un tel effort didactique risque de multiplier des déconvenues préjudiciables aux intéressés comme aux collectivités locales ainsi qu'à l'Institution.



Pour conclure, qu'il me soit permis de remercier :

- L'équipe renouvelée du bureau de la CNOI ainsi que les membres de la Commission nationale qui ne comptent ni leur dévouement, ni leur engagement, ni leur temps pour servir une mission dont la dimension humaine reste essentielle ;
- La Secrétaire générale du Gouvernement et ses équipes – dont relève la CNOI – pour leur bienveillance, leur attention et leur soutien sans faille ;
- Le SGA et la DRH-MD du ministère des Armées dont Défense mobilité, mais aussi tous nos correspondants dans les administrations de l'État, dans les collectivités territoriales et auprès du secteur hospitalier pour tous les efforts que nous déployons ensemble dans l'esprit le plus constructif.

Lancer des passerelles entre les Armées et la fonction publique civile suit une procédure dont le bon déroulement échoit pour partie à la Commission nationale. Mais, ce faisant, elle n'oublie pas qu'elle sert aussi un enjeu national.

Antoine POUILLIEUTE
*Conseiller d'État (h), ambassadeur
Président de la CNOI*

Fonction publique de l'État

Comme déjà évoqué dans l'avant-propos, le nombre des emplois ouverts par les administrations civiles oscille chaque année entre 700 et 1 000 et la contrainte budgétaire fait que le nombre d'ouvertures a peu de chances d'augmenter. Il serait d'ailleurs légèrement en baisse en 2022.

En ce qui concerne la FPE, la stabilité prévaut, avec une hausse sensible des candidatures toutefois (5,6%). Celle-ci confirme la tendance longue, à savoir une quantité plus importante de recrutements en FPE qu'en FPT, malgré une montée significative de cette dernière depuis 2018 et un pic en 2020 et 2021 en raison du développement des polices municipales. On constate toujours une majorité de catégories B et C en FPE, par ailleurs en augmentation constante depuis 2018. Les candidatures en A+ et en A sont quant à elles en légère baisse.

L'armée de Terre est encore une fois prépondérante avec 47% des recrutements, suivie par l'Armée de l'Air et de l'Espace (26%) et la Marine nationale (13%). La Gendarmerie nationale se maintient, comme en 2021, avec 10%.

Les ministères régaliens (Armées, Intérieur, Justice) représentent à eux seuls 88% des recrutements dont 67% pour le seul ministère des Armées, le ministère de la transition écologique (5% des recrutements) étant, semblablement à 2021, le plus gros contributeur parmi les autres ministères.

Fonction publique territoriale et fonction publique hospitalière

La FPT connaît une baisse de 20,4% par rapport à 2021 après une croissance continue depuis 2018, qui s'explique le plus probablement par le nombre moindre d'agrément délivrés par la Gendarmerie nationale. Les candidatures en A et en A+ demeurent stables, la diminution des recrutements affectant davantage les catégories B et C.

Enfin, même si un regain d'activité a pu être constaté pour la fonction publique hospitalière en comparaison avec les chiffres de 2021 (quasi doublement avec + 85%), elle ne représente toujours qu'une infime partie des recrutements au titre de l'article L.4139-2, soit 2%.

Un travail collaboratif accru avec nos principaux partenaires

L'équipe renouvelée de la CNOI a pu renforcer les liens avec Défense mobilité sur la gestion des dossiers et sur le dispositif dans son ensemble, mais également sur les pistes d'évolution de l'applicatif GERES avec la mise en place d'ateliers pilotés par notre partenaire (notamment pour les recruteurs de la FPE, initiative grandement appréciée par les intéressés). De même, la disponibilité de la Gendarmerie nationale et du ministère des Armées (RH civiles et militaires) dans la préparation des commissions est à souligner.

Enfin, dernière avancée et non des moindres, le bureau de la CNOI a bénéficié du précieux soutien du Service d'information du Gouvernement pour mettre à jour son site internet. Son contenu plus fluide permet désormais aux candidats de mieux appréhender la procédure du dispositif L.4139-2.

Diane MASSON
Cheffe du bureau de la CNOI

Fonctions Publiques de l'État, Territoriale et Hospitalière (page 7-8)

- Répartition des orientations par fonction publique et par catégorie
- Répartition des orientations par fonction publique et par sexe
- Évolution du nombre d'orientations par fonction publique sur la période 2018-2022
- Évolution des orientations sur la période 2018-2022

Fonction publique de l'État (pages 9-11)

- Répartition des orientations par statut
- Répartition des orientations par sexe
- Évolution des orientations par catégorie sur la période 2018-2022
- Bilan des orientations par armées
- Pourcentage des orientations dans les ministères
- Répartition par FPE et catégorie

Fonctions publiques territoriale et hospitalière (pages 12-13)

- Répartition des orientations par catégorie, actifs et anciens militaires
- Répartition des orientations par statut
- Répartition des orientations par sexe, actifs et anciens militaires
- Bilan des orientations dans les FPT/FPH par armées
- Évolution des orientations par catégorie sur la période 2018-2022

Réintégrations (page 14)

- Répartition des demandes de réintégrations exprimées par le militaire
- Répartition des demandes de réintégrations exprimées par l'administration d'accueil

Fonctions publiques de l'État, territoriale et hospitalière

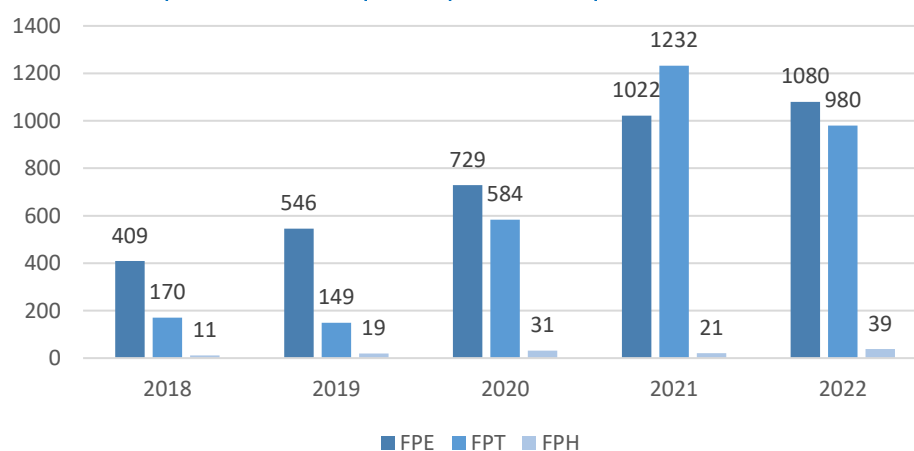
Répartition des orientations par fonctions publiques et par catégories

CATEGORIE	FPE	FPT	FPH	Total
A+	10	3	2	15
A	46	15	10	71
B	436	164	9	609
C	588	798	18	1404
Total	1080	980	39	2099

Répartition des orientations par fonctions publiques et par sexes

	FPE	FPT	FPH	Total
Femmes	728	164	14	906
Hommes	352	816	25	1193

Évolution du nombre d'orientations par fonctions publiques sur la période 2018-2022



Évolution des orientations sur la période 2018-2022

CATEGORIE	FPE	FPT	FPH	Total
2018				
A+	12	6	1	19
A	68	9	3	80
B	23	32	5	60
C	306	123	2	431
Total	409	170	11	590
2019				
A+	17	2	1	20
A	49	11	8	68
B	190	35	7	232
C	290	101	3	394
Total	546	149	19	714
2020				
A+	12	0	2	14
A	42	10	7	59
B	277	94	8	379
C	398	480	14	892
Total	729	584	31	1344
2021				
A+	14	2	2	18
A	49	13	5	67
B	380	142	0	522
C	579	1075	14	1668
Total	1022	1232	21	2275
2022				
A+	10	3	2	15
A	46	15	10	71
B	436	164	9	609
C	588	798	18	1404
Total	1080	980	39	2099

Fonction publique de l'État

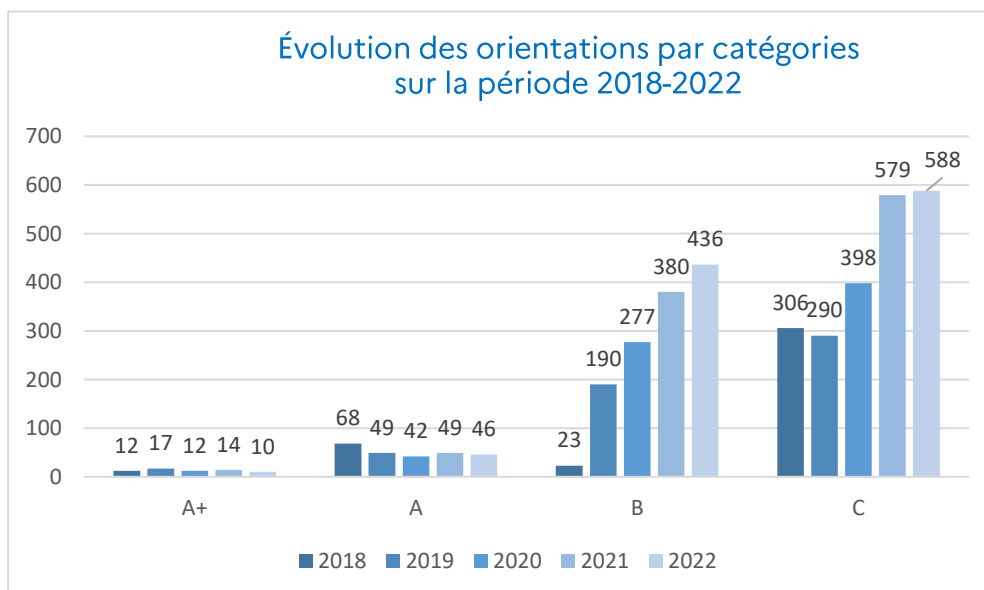
Répartition des orientations par statuts

Statut	FPE
Sous contrat	732
De carrière	348
Total	1080

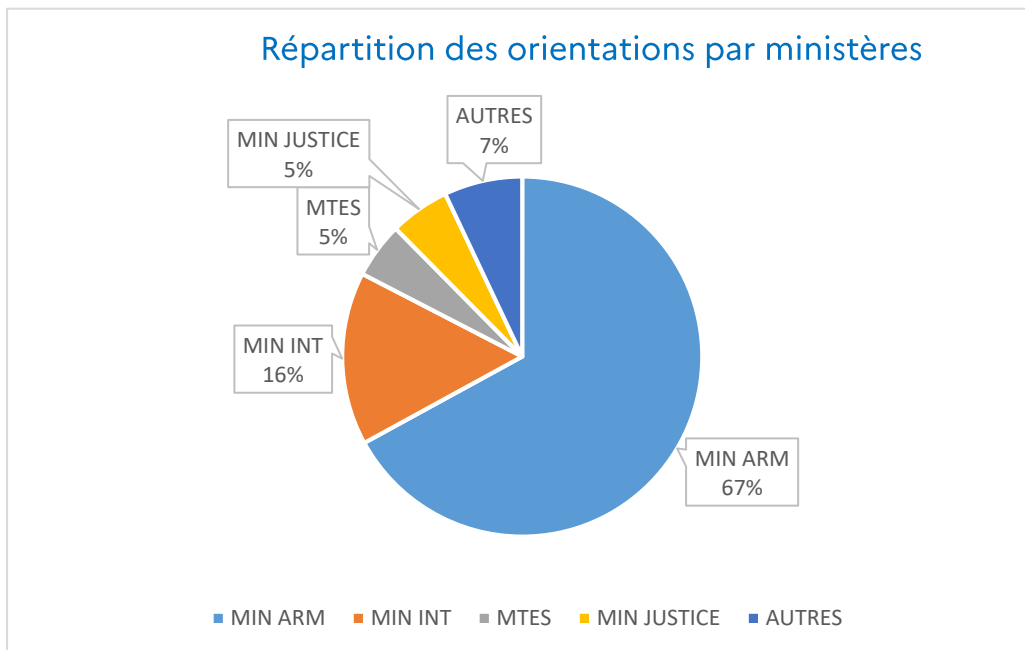
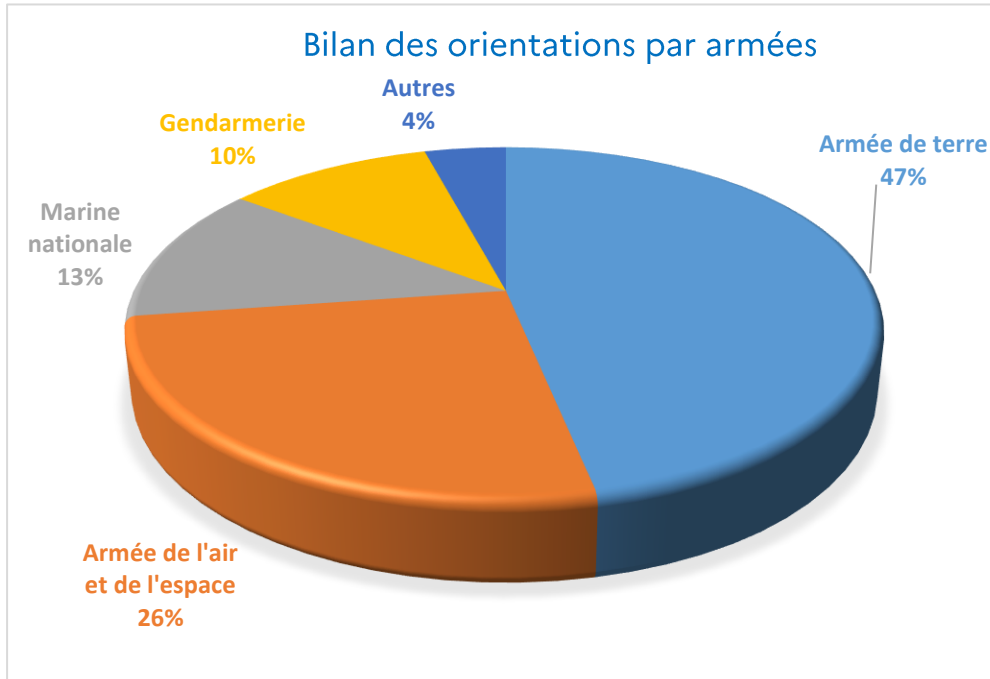
Répartition des orientations par sexes

Actifs	Femmes	303
	Hommes	555
Anciens militaires	Femmes	60
	Hommes	162
		1080

Évolution des orientations par catégories sur la période 2018-2022



Fonction publique de l'État



Fonction publique de l'État

Répartition en FPE par catégories

CATÉGORIES	FPE
2018	
A+	12
A	68
B	23
C	306
Total	409
2019	
A+	17
A	49
B	190
C	290
Total	546
2020	
A+	12
A	42
B	277
C	398
Total	729
2021	
A+	14
A	49
B	380
C	579
Total	1022
2022	
A+	10
A	46
B	436
C	588
Total	1080

Fonctions publiques territoriale et hospitalière

Répartition des orientations par catégories et entre actifs et anciens militaires

CATÉGORIE	FPT		FPH		Total
	ACTIFS	ANCIENS MILITAIRES	ACTIFS	ANCIENS MILITAIRES	
A+	2	1	2		5
A	11	4	9	1	25
B	90	74	6	3	173
C	546	252	9	9	816
Total	649	331	26	13	1019

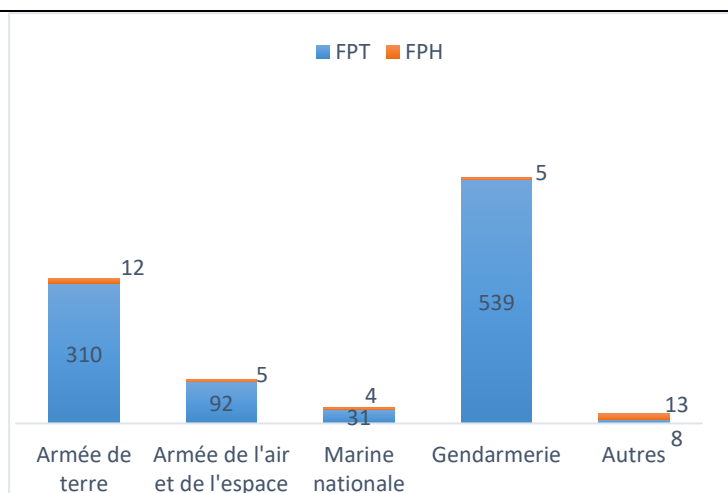
Répartition des orientations par statuts

CATÉGORIE	FPT	FPH
Sous contrat	817	6
De carrière	163	33
Total	980	39

Répartition des orientations par sexes et entre actifs et anciens militaires

CATÉGORIE	FPT			FPH		
	ACTIFS	ANCIENS MILITAIRES	TOTAL	ACTIFS	ANCIEN MILITAIRES	TOTAL
Femmes	95	49	144	12	2	14
Hommes	554	282	836	15	10	25
Total	649	331	980	27	12	39

Répartition des orientations par armées dans les FPT/FPH



Fonctions publiques territoriale et hospitalière

Évolution des orientations par catégories sur la période 2018-2022

CATÉGORIES	FPT	FPH	Total
2018			
A+	6	1	7
A	9	3	12
B	32	5	37
C	123	2	125
Total	170	11	181
2019			
A+	2	1	3
A	11	8	19
B	35	7	42
C	101	3	104
Total	149	19	168
2020			
A+	0	2	2
A	10	7	17
B	94	8	102
C	480	14	494
Total	584	31	615
2021			
A+	2	2	4
A	13	5	18
B	142	0	142
C	1075	14	1089
Total	1232	21	1253
2022			
A+	3	2	5
A	15	10	25
B	164	9	173
C	798	18	816
Total	980	39	1019

Réintégrations

Répartition des demandes de réintégrations exprimées par le militaire

CATÉGORIES	FPE	FPT	FPH
A+	1	0	0
A	1	0	0
B	2	7	0
C	1	20	1
Total	5	27	1

Répartition des demandes de réintégrations exprimées par l'administration d'accueil

CATÉGORIES	FPE	FPT	FPH
A+	0	0	0
A	0	0	0
B	1	2	0
C	1	11	0
Total	2	13	0